

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/207 :

Rénovation thermique de l'école Louis Pasteur - Lot 5 (2ème procédure) - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.

Le Maire,




David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-207-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/207 : Rénovation thermique de l'école Louis Pasteur - Lot 5 (2ème procédure) - Autorisation de signature.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que suite à l'infirmité du lot n°05 « menuiserie bois » de la première procédure, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique) dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation thermique et énergétique de l'école Louis Pasteur à Saint-Pierre.

La présente opération est réalisée sur les fonds propres communaux. Cependant, ce projet est susceptible d'être financé par l'Union européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.

Ainsi, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le vendredi 13 mars 2026. La date de réception des offres a été fixée au mardi 28 avril 2026 à 15h00 (heure locale).

Les travaux sont décomposés en neuf lots, traités par marchés séparés. Huit lots ont déjà été notifiés.

La période de préparation des travaux est de un (01) mois (hors congés légaux des entreprises du BTP). Le délai global d'exécution des travaux (Hors congés légaux des entreprises du BTP, hors période de préparation mais délai de fabrication et d'approvisionnement compris) est de dix-neuf (19) mois

Le vendredi 31 juillet 2026, l'Acheteur a décidé de choisir dans le cadre du lot n°5, au titre de l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères de jugement des offres (*valeur technique 60 % - valeur économique 40%*), l'offre suivante :

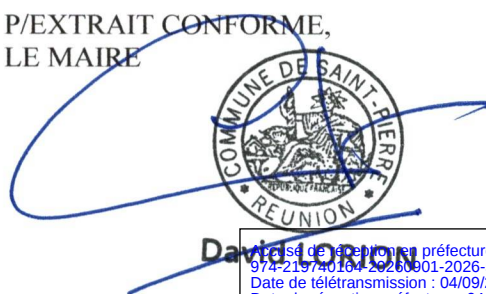
Lots	Désignation	Entreprise attributaire	Montant du marché attribué
5	Menuiserie bois	SARL CONSTRUCTEURS REUNIONNAIS (LCR)	LES 201 462.80 € TTC <i>(offre de base + prestation supplémentaire éventuelle)</i>

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n°213 2313 2413001 47

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou tout autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché des travaux précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David GORON
Sé de la préfecture
974-213740104-2026001-2026-5-207-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026